

Extrait du FCPE Jean Moulin

<http://fcpe.jmoulin.free.fr>

Synthèse de la situation des collèges, lycées et cités scolaires de Lyon 5ème

-- Avenir de la cité scolaire --

L'enseignement public de Lyon 5ème en péril

5

établissements scolaires sont en danger à cause du projet
du rectorat : les collèges Charcot et Les Batières, les lycées
St Just et Branty et la cité scolaire Jean Moulin.

Publié le lundi 7 mars 2011

Fichier PDF créé le mercredi 20 avril 2011



POUR UN GEL
DES DECISIONS DU RECTORAT

Copyright (c) FCPE Jean Moulin - Tous droits réservés

ANALYSE DE LA SITUATION :

Baisse de la qualité de l'enseignement :

Le rectorat ne se préoccupe absolument pas de pédagogie car ce qui était possible dans une petite structure (suivi et accompagnement individualisé des élèves en échec, projet d'accompagnement personnalisé pour les classes de seconde, organisation de l'orientation concertée des élèves de première sous la forme d'entretiens individuels pour tous les élèves et leurs familles...) ne sera pas envisageable dans un grand établissement. Même si ce n'est pas avoué, l'objectif à court terme poursuivi par le Rectorat est de **faire des économies sur les postes de personnel enseignant et non enseignant**. Les Dotations Horaires Globales remises en janvier aux Conseils d'Administration des établissements prévoient des suppressions de postes - qui seront parfois peu « visibles » du fait des départs en retraite des personnels. Supprimer des collèges et favoriser l'enseignement privé semblent être les objectifs à moyen terme. Cela correspond à de fausses économies d'échelle, car la diminution du taux d'encadrement des élèves par les adultes, en contradiction avec les priorités officielles de suivi et d'individualisation du parcours des élèves, va porter atteinte à la qualité de l'enseignement.

Mauvaise répartition des effectifs :

Le projet du rectorat va déboucher sur une mauvaise utilisation des locaux : l'un sera encore plus en sureffectifs, Saint-Just, et d'autre passeront en sous-effectif, Jean Moulin (900 pour une utilisation optimale reconnue de 1200 ou 1250), Jean Charcot (300 pour une capacité de 550), Les Batières (400 au lieu de 600). N'importe quel bon gestionnaire sait qu'une telle situation est génératrice durablement de surcoûts. Bien que le site soit sous-utilisé, le collège de Jean Moulin atteindra un effectif excessif, alors même qu'il perd le cadre de la cité scolaire qui contribue à sa réussite. Le Conseil Général du Rhône préconise lui-même « des collèges à taille humaine : idéalement, les effectifs d'un collège doivent osciller entre 400 et 800 élèves ». Tous les établissements privés du secteur ont choisi la formule de la Cité Scolaire, souvent de la classe primaire au post-bac.

Contradictions et problèmes de sécurité

Pour atteindre ces objectifs, on ne nous épargne pas les contradictions. Exemple : la première motivation de la fermeture du Collège Saint-Just était d'offrir davantage de place aux lycéens dans ce bâtiment classé. Si le projet se concrétise, il accueillera environ une centaine de lycéens de plus que les effectifs de la Cité scolaire actuelle. Aucune restructuration des bâtiments n'étant programmée à ce jour sur aucun des sites (Jean-Moulin et Saint-Just), la sécurité sera à coup sûr un enjeu majeur dès la rentrée prochaine et la responsabilité des collectivités de tutelle (Conseil Général à Jean Moulin et Conseil régional à Saint Just) sera automatiquement engagée en cas d'incident ou, pire, d'accident !

Précipitation et déséquilibre de l'offre éducative

Prévue depuis 2006, la fermeture du Collège Saint Just n'a pas été préparée au plan territorial par une remise à plat de toute la sectorisation du 5ème arrondissement et des communes limitrophes concernées (ouverture d'un collège à Francheville à la rentrée 2011). Le seul scénario travaillé et aujourd'hui amorcé consiste à transférer tous les collégiens de Saint Just à Jean Moulin, qui passera d'environ 620 à plus de 930 élèves en septembre. Jean Moulin deviendra ainsi un des plus gros collèges du Rhône et accueillera un effectif d'au moins le double des collèges les plus proches. Il n'est pas raisonnable de créer un tel **déséquilibre structurel et durable**, qui fragilise et menace de fermeture les petits établissements. La carte de l'offre des enseignements proposés traduit d'ores et déjà ce déséquilibre avec un grand nombre d'options, notamment linguistiques à Jean Moulin et la fermeture de cours dans les autres collèges, par exemple Italien LV2 à Jean Charcot ! La **volonté affichée de créer un collège d'excellence** à Jean Moulin se traduit par une concentration de moyens et s'accompagne d'une organisation méthodique de la

pénurie dans les établissements environnants. Comment accepter que soit ainsi remise en cause l'égalité des chances et que la cohésion sociale soit fragilisée ? Comment accepter la mise en place d'une telle ligne de démarcation entre les établissements d'un même territoire et le caractère ségrégationniste de la politique scolaire qu'un tel projet sous-tend ?

<h3 class="spip">PERSPECTIVES :</h3>

Il y a urgence à ne pas se précipiter dans un projet aussi destructeur pour l'avenir de l'école publique et pour la sérénité des jeunes et de leurs familles. **Oui, il y a urgence à demander aujourd'hui un moratoire d'un an et à mettre en place dès demain une démarche de concertation** qui aura l'ardente obligation de faire des propositions concrètes d'aménagement de la sectorisation et de la répartition de l'offre d'enseignement du Collège au Lycée dans le 5ème arrondissement de Lyon, ainsi qu'à Sainte Foy, Tassin et Francheville. **Oui il y a urgence à travailler ensemble pour aboutir à un schéma cohérent d'ici fin octobre 2011**, de façon à rendre plus facile et plus sereine la préparation de la rentrée 2012.